

Le mot du Maire

Chers concitoyens,

Dans les moments particulièrement inédits, contraignants et préoccupants que nous vivons, je vous assure, avec le Conseil Municipal, de notre solidarité et du maintien opérationnel de nos services en même temps que le strict respect des consignes gouvernementales de protection et de confinement auxquelles vous êtes vous-mêmes appelés afin de faire barrière à la diffusion du virus COVID-19.

C'est pourquoi, dès lundi matin 16 mars 2020, j'ai immédiatement déclenché le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet à la Mairie de s'organiser en situation de crise.

Nous avons dès lors organisé l'ensemble des services avec pour principales décisions :

- la Mairie et tous nos bâtiments sont fermés au public y compris un service comme la crèche ;
- toutes les activités cessent ;
- la Mairie reste joignable toute la semaine du lundi au vendredi au 04 79 33 39 37 ;
- une permanence du personnel se fait en mairie du lundi au vendredi toute la journée pour gérer le nécessaire ;
- un personnel reste au service technique en plus de l'astreinte habituelle mis en place ;
- le marché du vendredi matin est suspendu jusqu'à nouvel ordre ;
- dès lundi 16 mars, nous avons fermé les aires de jeux puis les chemins de randonnées et nos grands espaces publics ainsi que le mobilier urbain comme les bancs qui peuvent transmettre le virus ;
- un courrier a été adressé aux personnes âgées de plus de 75 ans potentiellement plus vulnérables afin de les assurer de notre disponibilité pour tout besoin éventuel ;
- les écoles sont fermées et nous avons d'abord organisé un service minimum avec le maintien de nos agents périscolaires pour la garde des enfants des personnels soignants ;
- à partir de jeudi 19 mars, ce service a été transféré en coopération avec l'Education Nationale et la Mairie de La Ravoire sur l'école de « Féjaz » afin d'organiser un roulement d'agents qui limite les lieux et les échanges de personnels.

Nous restons en contact permanent sur le plan administratif et opérationnel via Internet afin de veiller à la meilleure organisation au service de tous malgré la situation.

Bien respecter les consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité, reste la meilleure réponse.

A toutes et tous courage !

Nous restons vigilants et réactifs et à bientôt sous de meilleurs auspices lorsque tout cela sera enfin derrière nous.

Avec dévouement

David DUBONNET
Maire de Barberaz

Les gestes barrière à adopter



Se laver très régulièrement les mains



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir à usage unique et le jeter



Saluer sans se serrer la main, éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

0 800 130 000

La Mairie est à votre écoute du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h au :

04 79 33 39 37

ou à l'adresse :

mairie@barberaz.fr

Confinement national

Le 16 mars 2020, le Président de la République a décidé de prendre des mesures pour réduire à leur plus **strict minimum les contacts et les déplacements**. Un dispositif de confinement est mis en place sur l'ensemble du territoire à compter du mardi 17 mars à 12h00, pour quinze jours minimum. Les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation téléchargeable à l'adresse www.gouvernement.fr/info-coronavirus pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible ;
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés ;
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé ;
- Se déplacer pour la garde de ses enfants ou pour aider les personnes vulnérables, ou pour un motif familial impérieux, dûment justifié, à la stricte condition de respecter les gestes barrières ;
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile (rayon 1km), sans aucun rassemblement et pour une durée d'une heure maximum par jour.

Arrêté préfectoral du 20 mars 2020

Interdiction de fréquentation générale des parcs, aires de loisirs, rives des lacs et rivières, et d'activités en montagne.

Actualités au 24 mars 2020

Le **Plan Communal de Sauvegarde** a été mis en place le 16 mars 2020. Le pilotage de la situation revient à la cellule de crise du PCS, élargie aux membres de la municipalité et responsables de services et sous le commandement du Maire, en lien avec la Préfecture et les autorités compétentes.

Du fait du confinement, tous les accueils physiques sont fermés au public depuis le 17 mars. Cependant, afin d'assurer la continuité des services indispensables à la gestion de crise, leur organisation a été reconfigurée : les agents municipaux restent mobilisés en permanences téléphoniques et télétravail lorsque cela est possible et par roulement sur le terrain.

En cas de besoin contactez la mairie au **04 79 33 39 37** et sur mairie@barberaz.fr. Les demandes sont recensées dans un registre suivi par la municipalité et les services.

Services et élus restent en lien par l'intermédiaire d'une plateforme de visioconférence pour assurer les missions indispensables, tout en préparant la sortie de crise dans chaque domaine d'intervention :

- **assistance sociale** de premier niveau pour répondre aux premières nécessités (écoute, courses, pharmacie...) des **personnes isolées et fragiles** (séniors, handicapés...);

- **accueil, secrétariat, état civil**, ainsi que les fonctions **ressources et direction** sont maintenues en mairie sans accueil physique. Permanence téléphonique élargie du lundi au vendredi ;

- l'organisation du **service technique** a été adaptée selon les préconisations et les indications du Gouvernement Français.

La direction reste mobilisable en télétravail et auprès des équipes.

Le lien entre les responsables et les agents techniques est assuré au travers d'échanges téléphoniques et visioconférences très régulièrement.

Un agent technique assure une présence sur site, selon les horaires habituels du service. Cet agent est relevé tous les 2 jours, selon une rotation planifiée.

Une veille sanitaire et sécuritaire des voiries et des bâtiments communaux est maintenue quotidiennement. Les espaces publics (parcs, jardins, sentiers, aires de jeux, pistes cyclables...) ont été fermés au public et font l'objet d'une surveillance, en lien avec la Police Municipale pour maintenir le balisage et la signalétique.

- **les écoles** sont fermées. Un accueil pour les enfants des personnels de santé indispensables à la gestion de la crise sanitaire est organisé sur l'école de « Féjaz » à La Ravoire.

Les inscriptions scolaires pour la rentrée de septembre 2020 sont reportées au terme de la période de confinement.

Les demandes de dérogations doivent être adressées en mairie, celles-ci sont téléchargeables sur le site internet de la commune www.barberaz.fr. Elles devront être accompagnées d'un justificatif de domicile et au besoin d'un courrier expliquant votre situation. La commission d'attribution se tiendra comme chaque année au mois de mai.

- **petite enfance** : maintien des permanences du **RAM** et du lien aux familles. Vous pouvez joindre le Relais d'Assistants Maternels au **06 20 78 17 20** ou à l'adresse relais.ass-mat@barberaz et le **multiaccueil** à lesptitsloups@barberaz.fr ;

Si vous avez déposé un dossier de demande de place pour le multi accueil, n'oubliez pas de le réactualiser et de nous confirmer la naissance de votre enfant de préférence par mail au point.accueil.petite.enfance@barberaz.fr.

Plus d'information sur www.mon-enfant.fr ;

- **Police Municipale** : intervention régulière et veille téléphonique pour application de la réglementation d'urgence, appui à la Police Nationale et aux services publics indispensables le nécessitant. Le marché alimentaire du vendredi matin est suspendu sur demande du gouvernement ;

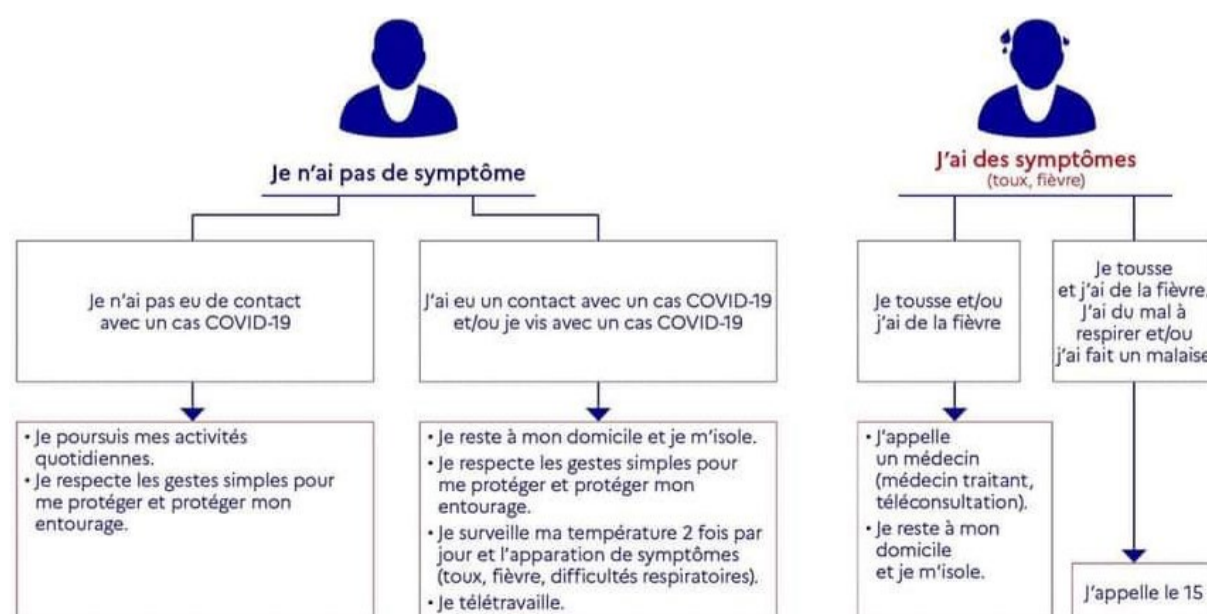
- **l'activité associative et les manifestations** sont suspendues ;

- **les correspondants de nuit** (lien avec les habitants) sont joignables au 07 57 50 30 03 ou à l'adresse accueil@regie-plus.fr ;

Retrouvez les **services de l'agglomération Grand Chambéry** (eau, assainissement, déchets...) sur www.grandchambery.fr. L'instruction et la délivrance des autorisations d'urbanisme sont suspendues suite au report des délais réglementaires par le gouvernement.

Le **2nd tour des élections municipales** sera organisé en juin si la situation le permet (à confirmer après le 23 mai).

Quel comportement adapter face au Coronavirus ?



Rappel des consignes en cas de symptômes évocateurs de covid-19

☞ Toux, fièvre élevée : appeler son médecin traitant.

☞ N'appeler le 15 qu'en cas de survenues de difficultés respiratoires ou malaise.

Liste des pharmacies de garde sur Chambéry et sa couronne :

www.grandchambery.fr/1296-pharmacies-de-garde-sur-l-agglomeration.htm

Brèves

Face à l'épidémie de Covid-19 le Gouvernement appelle à la mobilisation générale des solidarités et met en place la **Réserve civique** pour l'aide alimentaire et d'urgence, la garde d'enfants des soignants ou des structures de l'aide sociale à l'enfance, le lien avec les personnes fragiles isolées et la solidarité de proximité :

covid19.reserve-civique.gouv.fr

Dans le bassin chambérien, seul le **bureau de poste de Chambéry Verney** situé square Paul Vidal est ouvert au public.

Les horaires d'ouverture sont :

- Lundi au vendredi : 09h - 12h00 / 14h00 - 17h00
- Samedi : 09h00 - 12h00

Pour l'instant ces horaires sont valables jusqu'au samedi 18 avril 2020.

Rendez-vous tous les soirs à 20h à vos fenêtres pour applaudir le personnel soignant qui lutte activement contre le COVID-19. Une initiative née en Italie, pays le plus touché par le virus, qui s'est étendue au monde entier via les réseaux sociaux.

Les déchetteries sont fermées. Nous comptons sur votre civisme pour garder vos encombrants chez vous et ne pas submerger les aires de conteneurs.

Le service de ramassage des déchets de Grand Chambéry fonctionne toujours.

La plateforme de compostage est accessible aux professionnels pour la dépose de végétaux.